

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2012

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, UTHURRY, GAILLAT, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie ANCHEN	à	Jean BEDECARRAX
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
	Jean LOUSTALET	à	Jean MENE-SAFRANE
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Yves TOURAINÉ	à	Patrick MAILLET

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Georgette SALHI	suppléante de	Anne RESTOYBURU

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Robert LABORDE-HONDET, David LAMPLE, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Philippe GARROTE, Dolores CABELLO, Jean-Marie GINIEIS, Nicolas MALEIG, Nathalie REGUEIRO, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 121219-04-CUL

PAH : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

M. UTHURRY indique que par délibération du 28 mars 2012, il a été décidé de créer, à partir du transfert du personnel de la ville d'Oloron, un service patrimoine chargé de conduire les actions prévues dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire. Ce service est opérationnel depuis le 1^{er} mai 2012.

Cependant, la ville d'Oloron a souhaité continuer à mener à bien des actions patrimoniales restant de sa compétence en faisant appel au service Patrimoine de la CCPO par le biais d'une convention de mise à disposition.

Chaque année, une annexe à cette convention précisera les actions retenues, les calendriers prévisionnels et les coûts afférents. Le règlement de la ville d'Oloron interviendra à hauteur de 50% à la fin du 1^{er} trimestre de l'année, le solde sur présentation du bilan par la CCPO.

Pour l'année 2012, le montant des actions réalisées s'élève à 9 100.00 €

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport
- **Autorise** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du service Patrimoine
- **ARRETE** le montant des actions menées pour le compte de la ville d'Oloron au titre de l'année 2012 à 9 100 €

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 décembre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT